



ASSOCIATION DES FAMILLES
de VAIRES-sur-MARNE

31-33 avenue Jean Jaurès
77360 Vaires-sur-Marne
01 60 20 11 91
afv.vaires@laposte.net
www.afvvaires.fr



RÈGLEMENT BOURSE AUX LIVRES

- La bourse est ouverte à toute personne majeure lors du dépôt, vairois et non vairois
- AFV se réserve le droit de sélectionner les articles mis en vente
- Seuls les livres, BD, CD Audio et DVD en bon état sont acceptés
- Chaque client peut déposer : 50 livres (BD comprises), plus 10 CD et plus 10 DVD maximum
- 1 seule liste par personne présente
- Remplir la fiche d'inscription à présenter lors du dépôt. Elle est disponible sur le site AFV ou sur simple demande par mail
- 2 € sont demandés à l'entrée sauf pour les bénévoles et les adhérents de AFV
- Pour faciliter le dépôt, il est nécessaire de préparer en amont :
 - La fiche d'inscription
 - La cotisation de 2 €
 - Le prix des articles sans rien inscrire dessus (les bénévoles indiqueront le prix sur l'article avec une étiquette)
 - Pas plus de 5 articles supérieur à 10 €
- AFV décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, détérioration ou de sinistre durant la période de détention des articles
- La responsabilité d'AFV ne pourrait être engagée en cas de dysfonctionnement d'un CD Audio ou DVD
- Sont exclus de la vente :
 - Livres, CD ou DVD publicitaires
 - Les livres en provenance d'une bibliothèque
 - Les livres pornographiques, sectaires
 - Les livres défraîchis, déchirés, jaunis ou malodorants
 - Les livres annotés, surlignés
 - Les livres scolaires
 - Les sélections « Reader's Digest »
 - Les encyclopédies multi volumes
 - Les fiches encyclopédiques
 - Les copies de CD et DVD
 - Les CD 2 titres
 - Les cassettes vidéo
 - Les jeux informatiques
- Seuls les articles vendus feront l'objet d'un règlement
- AFV perçoit 10 % du prix de vente, 90 % revenant au vendeur

- Lors de la restitution des invendus, les règlements des articles vendus par AFV seront effectués :
 - Par espèces pour les montants jusqu'à 3 €
 - Par chèque pour les montants supérieur à 3 €

- Dans l'impossibilité de stocker, tout article non retiré à 18 h 30 le jour du retrait des invendus reste acquis à l'association